

La faiblesse de l'inflation en question

Lors d'une conférence sur la politique monétaire organisée à Paris le 10 mars 2014, Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France, a évoqué la question de la faiblesse de l'inflation. Après avoir souligné qu'une inflation durablement faible menace la réalisation de la stabilité des prix au sens où elle est définie par toutes les grandes banques centrales, il a noté que l'inflation a diminué dans l'ensemble des économies avancées, en particulier dans la zone euro. Pour M. Noyer, les raisons de cette faible inflation sont multiples : sous-utilisation des capacités de production ; baisse des prix des matières premières ; impact de l'ajustement des bilans du secteur bancaire ; évolution du taux de change (« la récente appréciation de l'euro a exercé une forte incidence désinflationniste »). M. Noyer a ensuite souligné qu'une faible inflation ne signifie pas déflation. La déflation est un processus cumulatif de diminution de l'indice global des prix, alimenté par des anticipations négatives, une « spirale pernicieuse », qui pousse les consommateurs à différer leurs achats et qui, en alourdissant la charge réelle de la dette, incite à différer l'investissement. De ce point de vue, a noté M. Noyer, « il n'y a pas actuellement de déflation dans la zone euro : les prix, et surtout les salaires nominaux, continuent d'augmenter et les anticipations d'inflation demeurent fermement ancrées en territoire positif ». Toutefois, a-t-il également souligné, « une inflation trop basse comporte des dangers et des risques très significatifs » : elle réduit la marge de manœuvre nécessaire pour un ajustement à la baisse des prix relatifs et des salaires réels qui sont absolument nécessaires dans la zone euro pour permettre à certains pays, dont la France, de regagner de la compétitivité ; elle permet difficilement de parvenir aux taux d'intérêt réels bas, voire négatifs, dont les économies avancées ont toutes besoin à l'heure actuelle ; enfin, elle accroît le risque que l'économie soit véritablement en déflation si jamais elle subit un choc négatif. En résumé, pour Christian Noyer « c'est précisément parce que le processus de déflation est difficile à inverser que même les faibles probabilités qu'il se déclenche ne doivent pas être négligées et qu'il convient de les prendre pleinement en compte dans l'élaboration de la politique économique. »

https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/La_Banque_de_France/discours-CN-GIC-20140310.pdf

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 6 mars 2014, a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré, lors de sa conférence de presse : « Les informations disponibles confirment que la reprise modérée de l'économie de la zone euro se poursuit conformément à notre évaluation précédente. Dans le même temps, les dernières projections macroéconomiques établies par les services de la BCE, couvrant la période allant jusqu'à fin 2016, confortent les anticipations précédentes d'une période prolongée de faible inflation, qui sera suivie d'une remontée graduelle des taux de l'inflation mesurée par l'IPCH vers des niveaux plus proches de 2 %. Conformément à ce scénario, les évolutions de la monnaie et du crédit demeurent atones. Les anticipations d'inflation pour la zone euro à moyen et long terme restent solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 %. S'agissant des perspectives de prix et de croissance à moyen terme, les informations et les analyses actuellement disponibles confirment pleinement notre décision de maintenir une orientation accommodante de la politique monétaire aussi longtemps que nécessaire, ce qui soutiendra la reprise progressive de l'économie dans la zone euro. (...) Nous continuons de prévoir que ces taux resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée. Cette anticipation est fondée sur le maintien à moyen terme de perspectives d'inflation globalement modérées, compte tenu de la faiblesse généralisée de l'économie, du niveau élevé des capacités inutilisées et de l'atonie de la création de monnaie et de crédit. »

2 - Eurostat

Eurostat a publié le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro (ZE18). Il s'est établi à 12,0 % en janvier 2014, stable depuis octobre 2013. Il se situait également à 12,0 % en janvier 2013. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 10,8 % en janvier 2014, stable également par rapport à octobre 2013. Il se situait à 11,0 % en janvier 2013. En janvier 2014, 26,231 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 19,175 millions dans la zone euro. Comparé à décembre 2013, le nombre de chômeurs a augmenté de 17 000 tant dans l'UE28 que dans la ZE18. Par rapport à janvier 2013, le chômage a baissé de 449 000 personnes dans l'UE 28 et de 67 000 dans la zone euro. Parmi les états membres, les taux de chômage les plus faibles ont été enregistrés en Autriche (4,9 %), en Allemagne (5,0 %) et au Luxembourg (6,1 %) ; à l'inverse, les taux les plus élevés se retrouvent en Grèce (28,0 % en novembre 2013) et en Espagne (25,8 %).

Actualité législatives

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2014-190 du 21 février 2014 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028638170&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id>

Ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028625279&dateTexte=>

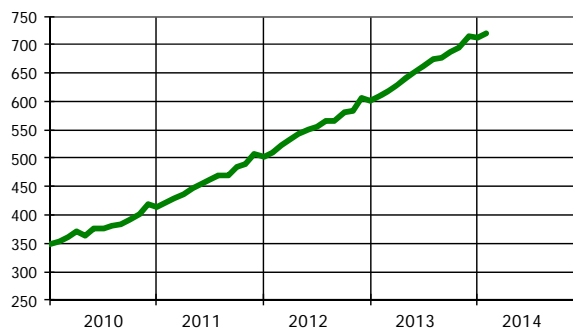
ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Les émissions nettes

Le mois de février 2014 se caractérise par une augmentation des émissions nettes de billets de 7 millions d'euros après la diminution de 3 millions d'euros le mois précédent (+1,0 % contre -0,4 % en janvier 2013), pour s'établir à 718,6 millions d'euros. Cette hausse est plus prononcée en valeur avec une augmentation de 1,0 % des émissions nettes (contre -0,4 % le mois précédent). Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte s'établit à 13,1 millions à fin février 2014 dont 73,1 % sont constitués par la coupure de 50 € (qui représente 66,3 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). Dans la mesure où la croissance de l'émission nette a été plus marquée en valeur qu'en nombre, la valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île s'est donc appréciée de 10 centimes s'établissant à 55,1 € au 28 février 2014.

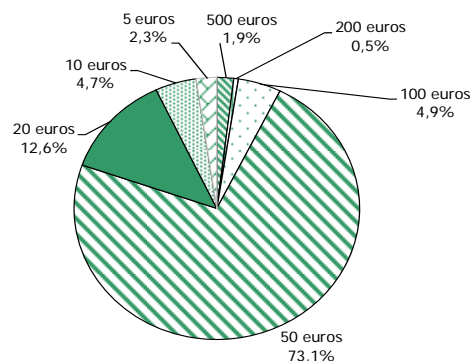
Emissions nettes cumulées de billets au 28 février 2014

En millions d'euros



Source : IEDOM

Répartition des billets en nombre au 28 février 2014



Source : IEDOM

BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Application du décret Lurel et négociation d'un nouveau Bouclier qualité-prix dans un contexte de croissance modérée des prix

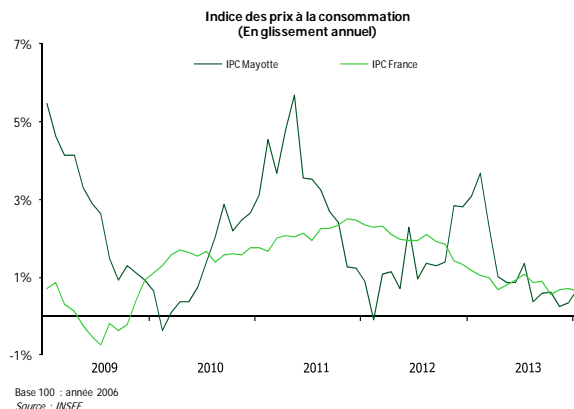
Le décret Lurel, qui régleme les prix des produits pétroliers et leur distribution, a porté ses premiers effets au mois de février à Mayotte grâce à la publication d'un arrêté fixant le prix maximum de vente des carburants. Ainsi, en février, le litre d'essence a été vendu à 1,48 euro (-6 centimes) et celui de gazole à 1,30 euro (-5 centimes). Comme le prévoit le décret, un nouvel arrêté sera pris chaque début de mois pour fixer les prix en tenant compte de différentes variables dont, entre autres, l'évolution des cours mondiaux, les coûts supportés par les entreprises pétrolières et l'évolution de leur marge commerciale.

Par ailleurs, la loi Lurel de régulation économique en Outre-mer permet chaque année au Préfet de renégocier le Bouclier qualité-prix (BQP) avec les représentants de la grande distribution. En 2013, un caddie de 76 produits a été défini dont le prix a été fixé à 190,71 euros au lieu de 211,9 euros, soit une baisse de 10 %. Au mois de février, le BQP a fait l'objet d'une renégociation qui a abouti à un nouvel accord : une liste de 87 produits a été établie dont le prix, initialement défini à 244 euros, a été diminué de 10 % à 220 euros. L'accord, qui ne s'applique qu'aux commerces dont la surface est supérieure ou égale à 200 m², concerne à Mayotte 25 établissements appartenant à 3 distributeurs.

L'application du décret Lurel et la renégociation du BQP interviennent au moment où l'INSEE publie l'évolution des prix en 2013 qui enregistrent une augmentation moyenne de 1,3 % (contre +1,4 % en 2012). Comme en 2012, cette hausse est essentiellement entretenue par les produits alimentaires (+1,8 % en glissement annuel) et les services (+1,2 %) tandis que les produits manufacturés en limitent l'importance (-1,5 %).

Au mois de janvier 2014, l'évolution des prix s'est inscrite dans la continuité de l'année 2013, avec une hausse de 0,7 % alimentée par l'augmentation des prix des services (+2,1 %), de l'énergie (+0,4 %) et des produits alimentaires (+0,2 %). Seuls les prix des produits manufacturés enregistrent une légère baisse de 0,3 %.

En glissement annuel, l'indice des prix à la consommation augmente également de 0,7 %. Les prix des services (+3,0 %) et des produits alimentaires (+1,1 %) s'inscrivent en hausse tandis que ceux des produits manufacturés (-1,8 %) et de l'énergie (0,9 %) diminuent.



Base 100 : année 2006
Source : INSEE

Visites des ministres chargés des affaires européennes et de la réussite éducative

Un mois et demi après l'accession du Département au statut européen de Région ultra-périphérique, le ministre chargé des affaires européennes, Monsieur Thierry REPENTIN, s'est rendu à Mayotte du 13 au 15 février. Cette visite lui a permis d'évoquer les perspectives (économiques, sociaux, etc.) potentielles engendrées par l'entrée de l'île dans l'Union européenne. Elle a également été l'occasion pour les acteurs socio-économiques de Mayotte de présenter leurs projets et leurs attentes. Ainsi, la visite ministérielle s'est articulée autour de deux axes majeurs :

- entretiens et rencontres thématiques autour de l'octroi de mer, de l'application des normes européennes et des modalités de financement des projets par les fonds européens,
- déplacements du ministre sur le terrain afin d'évaluer les projets en cours ou à venir susceptibles de bénéficier d'un financement européen (projets portuaires, hôpital de petite-terre, etc.).

Le séjour s'est conclu par la visite du centre universitaire de Dembéni pour y rencontrer les étudiants et les acteurs de la formation professionnelle.

Quelques jours après le départ de Monsieur REPENTIN, la ministre déléguée chargée de la réussite éducative, Madame George PAU-LANGEVIN, a également effectué une visite à Mayotte les 17 et 18 février. Cette visite intervient dans un contexte où les problématiques liées à l'enfance, l'éducation et la formation de la jeunesse sont préoccupantes à Mayotte compte tenu des caractéristiques démographiques de l'île et des fragilités du système éducatif. Ainsi, les deux jours furent consacrés aux thèmes suivants :

- le suivi des enfants présentant des troubles du comportement,
- les mineurs isolés,
- le système éducatif et ses difficultés afférentes (les constructions scolaires, l'application des nouveaux rythmes scolaires, le nombre des enseignants et leur formation, la non-maîtrise de la langue française, la surpopulation éducative, la restauration scolaire, l'insuffisance de moyens matériels).

Après la visite de différents établissements éducatifs et un échange avec les élus et les acteurs du système éducatif, la ministre a établi un constat concernant les défis à relever dans le Département. Elle a, par ailleurs, préconisé que Mayotte soit pleinement engagée dans la réforme de l'éducation prioritaire dès la prochaine rentrée.

Publication des résultats détaillés du recensement et de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ)

Dans le courant du mois de février, l'INSEE a publié les résultats détaillés du recensement effectué à Mayotte au mois d'août 2012. Les résultats révèlent le rajeunissement de la population, dont l'âge médian est passé de 20 à 17,5 ans entre 2007 et 2012, renforçant la position de Mayotte comme département le plus jeune de France (l'âge médian est de 23 ans en Guyane et 39 ans en Métropole). En outre, la publication présente la nouvelle pyramide des âges de Mayotte, le niveau de qualification de la population, les conditions de logement, les statistiques sur l'immigration et l'émigration, l'emploi et le chômage ainsi que les conditions d'équipement des foyers.

D'autre part, les résultats de l'enquête IVQ, réalisée également en 2012 par l'INSEE, ont aussi été publiés en février. L'enquête livre des informations sur les parcours scolaires et la situation de l'illettrisme au sein de la population mahoraise. Ce sont ainsi quatre jeunes sur dix à Mayotte qui éprouvent de grandes difficultés à l'écrit, confirmant le manque de maîtrise de la langue française sur l'île.

Pour prendre connaissance des résultats détaillés présentés par ces deux enquêtes, consulter le site de [l'INSEE Mayotte](#).

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		janv.-14	118,2	0,7%	0,7%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A		déc.-13	6 531	-24,1%	-23,9%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	sept.-13	56 518	118,7%	151,6%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	sept.-13	277 943	25,5%	19,6%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	sept.-13	225	-23,2%	-63,4%
		cumulées	sept.-13	4 527	5,2%	-24,0%
	Taux de couverture	mensuel	sept.-13	0,40%	-0,73 pt	-2,33 pt
		cumulé	sept.-13	1,63%	-0,31 pt	-0,94 pt
LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroportuaire (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	févr.-14	308	-35,7%	0,3%
		cumulés	févr.-14	787	-	-1,4%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	févr.-14	15 419	-38,6%	14,4%
		cumulés	févr.-14	40 519	-	6,3%
	Fret et envois postaux (en tonnes)	mensuels	févr.-14	27,1	20,2%	26,8%
	(départs)	cumulés	févr.-14	49,6	-	2,9%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles	sept.-13	9 691	118,3%	17,0%
		cumulées	sept.-13	59 155	-	-2,8%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		déc.-13	39 773	0,1%	0,7%
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée	déc.-13	260 468	-	6,0%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	déc.-13	9 832	1,5%	2,4%
		cumulée	déc.-13	115 727	-	3,1%
Automobile (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles	déc.-13	218,0	26,0%	32,9%
		cumulées	déc.-13	2 365	-	6,7%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuels	déc.-13	712	16,3%	27,4%
		cumulées	déc.-13	8 825	-	5,9%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuelles	sept.-13	0,0	-100,0%	-100,0%
		cumulées	sept.-13	62,8	-	35,3%
	- en milliers euros	mensuelles	sept.-13	0,0	-100,0%	-100,0%
		cumulées	sept.-13	484,1	-	45,4%

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	0,25%	date d'effet	13/11/2013
Taux de la facilité de prêt marginal		0,75%		13/11/2013
Taux de la facilité de dépôt		0,00%		08/05/2013

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)					
ANNEE	2014	0,04%	JO du 06/02/14	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

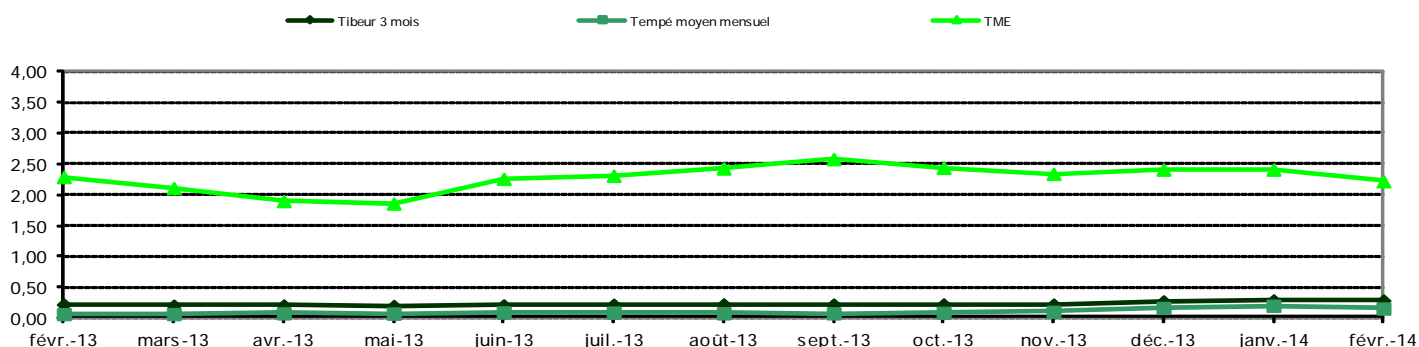
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Février 2014)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,1057%	0,1694%	0,2051%	0,1601%	0,2250%	0,2890%	0,3870%	0,5500%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	Novembre	Décembre	Janvier	Février
2,34%	2,41%	2,41%	2,22%	2,54%	2,61%	2,61%	2,42%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1er janvier 2014)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,04%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,96%
Prêts à taux variable	4,51%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,76%
Prêts-relais	5,23%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,83%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,31%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,23%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,36%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	15,12%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	10,35%	Découverts en compte (1)	13,31%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

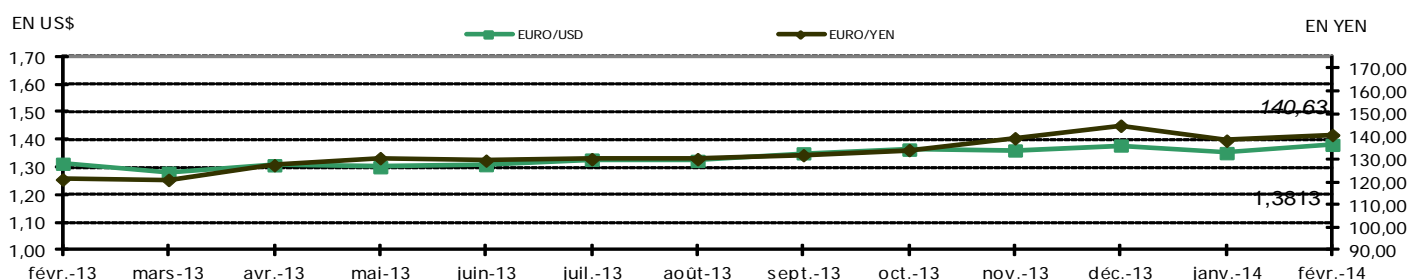
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3813	EURO/ZAR (Afrique du sud)	14,7584	EURO/SRD (Surinam)	4,5545
EURO/JPY (Japon)	140,6300	EURO/BWP (Botswana)	12,1922	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,4705
EURO/CAD (Canada)	1,5357	EURO/SCR (Seychelles)	16,6470	EURO/DOP (Rép. Dom.)	59,6004
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,8263	EURO/MUR (Maurice)	41,0718	EURO/BBD (La Barbade)	2,7603
EURO/SGD (Singapour)	1,7487	EURO/BRL (Brésil)	3,2120	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,8557
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,7172	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,684	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3231,6234	EURO/XCD (Dominique)	3,7264	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. DE SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97600 Mamoudzou

Achevé d'imprimer le 18 mars 2014 - Dépôt légal : mars 2014 - ISSN 1240 - 280X